

Val-David
Un monde à part

POLITIQUE environnementale

TABLE des matières

Mot de la présidente du Comité consultatif sur l'environnement	3
Préambule	4
Mission de la politique environnementale	4
Principes directeurs	5
Orientation de la politique environnementale	6
- L'eau	6
- L'air	6
- Les matières résiduelles	7
- Les espaces verts et milieux naturels	8
- L'aménagement du territoire	8
- La gestion municipale	9
Engagement et conclusion	10
Remerciements	11



MOT DE LA PRÉSIDENTE

du Comité consultatif sur l'environnement

Enfants de notre siècle, tenaillés entre nos désirs de confort et d'écologie, nous prenons à chaque instant des décisions qui ont un impact sur l'environnement. Soucieux des conséquences de ces gestes individuels et collectifs, un groupe de citoyens s'est spontanément formé en 2006 pour réfléchir, discuter et poser des actions concrètes afin de modifier nos comportements et influencer notre village vers la voie verte.

Pour beaucoup de Val-Davidois, l'écologie, le développement durable et la conservation des ressources sont des valeurs fondamentales qui guident leur mode de vie.

Forts de la puissance de notre communauté et profitant de la richesse de ses talents créatifs, de ses individus motivés et éveillés, nous avons travaillé en collaboration avec les élus et les fonctionnaires pour développer une vision inspirante et réaliste d'un village écologique et durable. Inspirés par d'autres communautés à travers le monde, nous avons rêvé ensemble d'une municipalité saine, équilibrée et créatrice de richesse environnementale que nous pensons être en mesure de réaliser collectivement.

Bravo à tous les artisans de cette politique et longue vie à notre terre!

Marie Provost, présidente du Comité consultatif sur l'environnement

INTRODUCTION

Val-David, un monde à part et surtout, des citoyens qui font leur part! Des femmes et des hommes qui font la promotion, chacun à leur mesure, d'initiatives environnementales remarquables depuis bon nombre d'années : l'achat local, le compostage, la construction écologique, le troc, la permaculture, le covoiturage, l'efficacité énergétique, et tant d'autres!

Et si ces gestes garants d'un avenir sain et durable devenaient l'inspiration de tout un village?

Kathy Poulin, conseillère municipale



Préambule

Le respect de l'environnement fait maintenant partie de notre quotidien. Il faut être conscient que les gestes que nous posons chaque jour peuvent avoir des répercussions à court, moyen et long termes sur notre environnement. Il importe dès aujourd'hui de modifier nos habitudes afin de préserver notre milieu de vie, pour nous, mais également pour les générations qui suivront.

Le territoire de Val-David possède plusieurs espaces verts et cours d'eau, dont le Parc régional de Val-David-Val-Morin et la rivière du Nord qui traverse le territoire du nord au sud. La Municipalité désire protéger ces milieux afin d'en conserver les bienfaits qu'ils procurent à tous. Elle veut sensibiliser ses citoyens sur les gestes concrets qu'ils peuvent faire au quotidien pour diminuer la production de matières résiduelles en favorisant le compostage, la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation. Elle veut également conscientiser la population à la diminution de la consommation d'eau potable, à la réduction des gaz à effet de serre, à l'achat local et écoresponsable et à l'autonomie alimentaire.

La Municipalité du Village de Val-David a donc voulu se doter d'une politique environnementale et d'un plan d'action afin de consolider et améliorer certains gestes posés quotidiennement, autant par les citoyens que par la Municipalité elle-même.

En 2013, le Conseil municipal a donc mandaté le service de l'Urbanisme, responsable de l'environnement, pour rédiger cette politique et élaborer un plan d'action en collaboration avec les membres du Comité consultatif sur l'environnement.

MISSION de la politique environnementale

Inciter la Municipalité du Village de Val-David, ainsi que ses citoyens, à être un village écoresponsable qui tend vers la carboneutralité,* grâce à des politiques et des actions favorisant une grande qualité de l'eau et de l'air, la réduction des matières résiduelles, la pérennité des espaces naturels, les constructions environnementales et l'alimentation locale.

*Qui démontre que son bilan de production de gaz à effet de serre (GES) est neutre. Cet objectif est atteint en posant des gestes écoresponsables, tels la plantation d'arbres, la protection des espaces verts, le compostage, les transports collectifs et les déplacements non motorisés. Ces actions viennent compenser les GES qui sont inévitablement émis par les activités courantes, ramenant à zéro le bilan global des émissions. On atteint alors le stade de carboneutre.

PRINCIPES directeurs

Cette politique s'appuie essentiellement sur les principes de développement durable, soit la pérennité du territoire, l'équité économique et la justice sociale, incluant la justice pour les générations à venir. Le développement durable est une vision à long terme, qui s'appuie sur une démocratie participative et l'implication citoyenne.

Ainsi, la Municipalité du Village de Val-David s'est basée sur quatre (4) principes directeurs, soit la protection et la mise en valeur de la faune et de la flore, la responsabilisation et la sensibilisation, l'utilisation durable des ressources et la réglementation.

Principe 1 : La protection et la mise en valeur de la faune et de la flore

La nature est à la base du principe de protection de l'environnement. Il faut rappeler que certains écosystèmes plus fragiles doivent bénéficier d'une plus grande attention et protection, particulièrement lors de développements résidentiels ou commerciaux.

Principe 2 : La responsabilisation et la sensibilisation

La responsabilisation et la sensibilisation des citoyens, des employés municipaux et des élus passent par le développement des connaissances, la promotion de l'action responsable et l'engagement de chacun face aux divers aspects du développement durable.

Principe 3 : L'utilisation durable des ressources

Chaque action a un impact sur l'environnement naturel et social. Consommer de façon responsable permet d'éviter le gaspillage, de préserver les ressources, de réduire les gaz à effet de serre et de diminuer les injustices sociales.

Principe 4 : La réglementation

Il doit exister une cohérence entre la réglementation municipale et la politique environnementale.

ORIENTATIONS de la politique environnementale

L'eau

L'eau douce est une précieuse ressource naturelle épuisable qui est à la base de la vie. Nous devons la protéger et l'utiliser de manière responsable.

Orientation 1 : Protéger les lacs et les cours d'eau

- Travailler en collaboration avec les associations de lacs et les agences de bassins versants afin d'acquérir de meilleures connaissances sur la qualité de l'eau de nos cours et plans d'eau et permettre une meilleure revégétalisation de nos berges.
- Permettre l'accès aux différents cours et plans d'eau de la municipalité, tout en les protégeant et en sensibilisant la population à la fragilité de ces milieux.
- Protéger et conserver les écosystèmes aquatiques, les berges, les milieux riverains et les milieux humides.

Orientation 2 :

Gérer l'eau potable de façon responsable

- Sensibiliser et éduquer les différents utilisateurs à une consommation responsable de l'eau potable, un patrimoine collectif précieux.
- Protéger les différentes prises d'eau potable par la délimitation d'un périmètre de protection autour des puits de captage.

Orientation 3 : Préserver la nappe phréatique

- Assurer un contrôle, une protection et faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs de l'eau de la nappe phréatique afin d'en diminuer l'utilisation.

Orientation 4 :

Gérer les neiges usées et les eaux pluviales

- Assurer un suivi des dépôts de neiges usées et de leur élimination.
- Sensibiliser la population à une réduction de l'utilisation des sels de déglaceage.
- Planifier une bonne gestion des eaux de ruissellement et des eaux de drainage.



L'air

La qualité de l'air a de grandes incidences sur la santé publique et sur l'équilibre des écosystèmes. L'augmentation des gaz à effet de serre est d'ailleurs l'un des principaux facteurs à l'origine des changements climatiques. Les actions menant à la préservation de la qualité de l'air et la minimisation des apports de gaz à effet de serre sont essentielles.

Orientation 1 : Réduire les activités humaines qui produisent une grande quantité de gaz à effet de serre, tant au niveau du transport, de l'alimentation, du chauffage, que de la construction.

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre produit par le transport du secteur municipal, de la collectivité et de l'approvisionnement.
- Promouvoir les modes de transports alternatifs.
- Sensibiliser la population aux impacts de certaines activités qui produisent une grande quantité de gaz à effet de serre et proposer des alternatives.
- Promouvoir l'alimentation locale, la consommation de produits locaux et la création de jardins communautaires.
- Encourager les bâtiments écoénergétiques lors de travaux de construction et de rénovation.
- Inciter la population à réduire leur consommation d'énergie et améliorer l'isolation de leur maison.

Orientation 2 : Assurer une bonne qualité de l'air

- Encourager le remplacement de systèmes de chauffage polluants par des systèmes moins polluants.
- Établir un processus de suivi des entreprises et des individus qui produisent des polluants afin de les réduire.
- Informer la population sur les substances et appareils et polluants qui ont un impact sur la qualité de l'air et encourager, par des mesures concrètes, le remplacement de ceux-ci.
- Protéger le couvert forestier en limitant l'abattage d'arbres.
- Éradiquer l'herbe à poux.
- Sensibiliser la population à l'impact des feux à ciel ouvert.



Les matières résiduelles

Les matières résiduelles sont une grande source de pollution et de gaspillage : le transport de matières à enfouir devrait toujours être la dernière solution aux déchets post-consommation. La réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation pour une meilleure gestion des déchets sont des pratiques essentielles pour réduire notre empreinte écologique.

Orientation 1 : Pratiquer une gestion responsable des matières résiduelles

- Réduire la quantité de déchets destinés aux sites d'enfouissement en adhérant à la Politique de gestion des matières résiduelles 2011-2015.
- Encourager la réduction des matériaux de construction, de démolition et de rénovation envoyés dans les sites d'enfouissement.
- Inciter les résidents, les employés de la Municipalité, les commerçants, les industriels et les institutions à produire du compost domestique.
- Assurer une meilleure gestion des résidus verts (feuilles, branches, gazon) envoyés dans les sites d'enfouissement.
- Permettre un tri des objets en bon état déposés à l'Écocentre ou ramassés lors de la collecte des gros rebuts afin de valoriser les meubles et les autres articles ou matériaux encore utiles.



Les espaces verts et milieux naturels

La nature nous procure plusieurs bienfaits, tels que la filtration de l'eau par les milieux humides et le captage du CO² par les espaces boisés qui constituent des habitats essentiels pour plusieurs espèces animales. Il est donc important d'assurer la protection et la conservation de ces lieux.

Orientation 1 : Favoriser la protection des milieux naturels, des espaces verts et de la biodiversité

- Assurer la préservation des arbres matures et des boisés.
- Identifier nos écosystèmes et mettre en place des mesures de protection de ces milieux.
- Assurer un suivi de la restauration des bandes de protection riveraine des cours d'eau et des lacs.
- Promouvoir la préservation et la restauration des habitats fauniques et floristiques.



L'aménagement du territoire

Les principes d'environnement et de développement durable s'appliquent également lorsqu'il est question d'aménagement du territoire. Ainsi, lorsqu'il y a des développements ou des travaux effectués autant par la Municipalité que par les citoyens ou les entrepreneurs, il doit y avoir une cohérence entre les travaux exécutés et les orientations de protection de nos milieux.

Orientation 1 : Intégrer dans l'organisation du territoire les principes de protection et de mise en valeur de l'environnement

- Intégrer les principes d'aménagement durable lors de la mise en place de projets de développements et de lotissements.
- Assurer la cohérence entre la réglementation d'urbanisme et la politique environnementale.

Orientation 2 : Mettre en valeur les corridors verts et les corridors piétonniers

- Favoriser l'accès non motorisé au territoire.
- Rendre les milieux naturels accessibles à tous.

Orientation 3 : Appliquer les principes de protection environnementale dans les bâtiments publics et les projets de construction

- Promouvoir des mesures de protection environnementale sur les chantiers de construction.
- Respecter les principes du périmètre urbain.
- Faire un suivi énergétique et environnemental des bâtiments publics.



La gestion municipale

La politique environnementale s'adresse également à l'administration municipale et aux services municipaux. La Municipalité se doit d'être non seulement exemplaire, mais également innovatrice dans l'application des principes énoncés..

Orientation 1 : Améliorer les pratiques écoresponsables au niveau de l'administration municipale

- Appliquer les principes de la politique environnementale dans les pratiques municipales.
- Prioriser le recyclage et la valorisation des matières résiduelles dans les lieux publics.
- Être un leader dans les programmes à caractère environnemental et rayonner dans ce domaine.
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux et tendre vers l'exemplarité.
- Adopter une politique d'achat respectant les principes de développement durable en priorisant les produits écoresponsables et locaux.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules et des bâtiments municipaux.

Orientation 2 : Faire un suivi de la réglementation municipale.

- S'assurer que la réglementation suit les orientations de la politique environnementale.
- Se donner les moyens pour appliquer la réglementation en matière d'environnement.

Orientation 3 : Offrir des services et de l'information en matière d'environnement

- Investir dans l'information, la sensibilisation et la formation aux citoyens, aux commerces, aux institutions, aux entrepreneurs et aux employés municipaux.

ENGAGEMENT et conclusion

La Municipalité délègue le Comité consultatif sur l'environnement et le responsable en environnement pour réviser la politique environnementale à tous les cinq (5) ans afin de s'assurer de la cohérence de celle-ci avec les différents aspects du développement durable à Val-David.

La Municipalité s'engage à mettre en œuvre un plan d'action, intégrant objectifs mesurables et quantifiables, actions concrètes et moyens, incluant les moyens budgétaires, qui permettront à Val-David et à ses citoyens d'être « un village écoresponsable exemplaire, qui se démarque par sa carboneutralité et ses politiques et actions favorisant une grande qualité de l'eau et de l'air, la réduction des matières résiduelles, l'alimentation locale, les constructions environnementales et la pérennité de ses espaces naturels ».



REMERCIEMENTS

C'est grâce à un travail d'équipe que la politique en environnement de la Municipalité du Village de Val-David a pu voir le jour. Ce sera un outil formidable pour encadrer une pléiade d'actions effectives, accessibles et surtout incontournables pour assurer le bien-être des citoyens, maintenant et demain.

Merci aux membres du Comité consultatif sur l'environnement, actuels et passés, et aux acteurs municipaux impliqués qui, par leur savoir et leur expérience, ont su canaliser le meilleur de la conscience environnementale de Val-David.

COMITÉ CONSULTATIF sur l'environnement

Membres actuels


- Marie Provost
- Michael Averill
- Lucille Rocheleau
- Gilles Bourret
- Geneviève Vena
- Ève Massicotte
- Robin Gratton

Membres passés

- Dominique Forget (2006-2013)
- Robin Hutchinson (2011-2013)
- Nancie Faubert (2011-2013)
- Véronic Sansoucy (2012-2013)

Conception graphique : Pixel Duocréatif (Nathalie Daviault)

Révision : Kathy Poulin, Suzanne Gohier

© Photos : Dany Langevin  (p. 1-2-4-5-6-8-9-10)



Devant : Nicolas Lesage, directeur de l'Urbanisme, Nadine Guénette, adjointe à l'Urbanisme, volet Environnement, Gilles Bourret, Kathy Poulin, conseillère municipale, Geneviève Vena, Michael Averill;
Derrière : Dominique Forget, Marie Provost, Lucille Rocheleau



Constellation de Jardins Potagers

Facebook: constellation de jardins potagers

École St-Jean B
Val-David

Constellation de
Jardins Potagers
de Val-David

